

Bulletin municipal - Carayac



La commune de Carayac au XVIII^e siècle.

Echos du conseil municipal

23 Mars 2017

- Convention avec le "Grand Figeac" concernant une délégation de signature de la mairie vers l'intercommunalité concernant en particulier l'urbanisme.
- Proposition de subvention des séjours de vacances de deux enfants de la commune (120 €) couvrant environ 40 % des dépenses.
- Approbation de la zone tampon concernant la portion du chemin de St Jacques de Compostelle jouxtant la commune (cf. Bulletin municipal numéro 1).
- Nouveau contrat (plus économique) avec la société Rank Xerox concernant le photocopieur.
- Création de la boucle de 25 km joignant les cinq villages (cf. page 3 de ce bulletin "La balade des cinq villages").
- Validation de la plaquette informative des sept villages (Cadrieu, Carayac, Frontenac, Gréalou, Larroque-Toirac, Montbrun et Toirac) concernant l'agenda estival des festivités. Cette plaquette sera disponible dans les différentes mairies.

- Renouvellement de la convention avec la CAUE du Lot et subvention de 50 €.

[Rappel : La CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est une association à but non lucratif permettant de disposer d'une information et d'une aide gratuites avant tout projet de construction].

10 Avril 2017

- Validation du budget 2017 avec une légère augmentation sur les taxes foncières. Ces taxes, sur le budget 2016, ont ramené 13 847 € à la commune. Pour 2017 elle ramèneront un produit fiscal de 14 201 €.
- En conséquence le taux de la taxe d'habitation passe de 8,04 à 8,29 ; celui sur le bâti de 4,29 à 4,42. La taxe foncière sur le non bâti ne bouge pas compte tenu qu'elle est déjà à son taux maximal de 134.

Editorial

• Ce troisième numéro du bulletin municipal de la commune de Carayac, au fil d'articles syn-thétiques, met l'accent sur quelques aspects du bien commun.

• Les travaux d'entretien des routes, chemins, sentes et espaces publics (tonte, élagage, comblement ... etc) ne peuvent être réalisés que progressivement compte tenu des coûts. Soyons donc patients ...

• Des architectes ont visité le terrain communal de "Marens bas" afin de réaliser gratuitement une pré-étude d'élaboration de petits locatifs. L'objectif étant d'étudier la faisabilité d'une étude (payante) complète permettant de trouver des investisseurs.

L'équipe municipale.

• Don du sang

Les associations de "donneurs du sang" les plus proches sont celles de Cajarc et Figeac.

En ce qui concerne Cajarc la présidente est Mme Colette VIARD de St Sulpice dont les contacts sont :

colette.viard@wanadoo.fr
ou bien par téléphone au
06. 01.18. 57. 84.

Ces associations sont regroupées dans l'ESF (Etablissement Français du Sang) et la FFDSB (Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole)

En 2016 pour l'association de Cajarc 280 personnes ont

Mairie - Le Bourg - Carayac
Mél : mairiecarayac@wanadoo.fr
Tél : 05.65.40.73.93
Permanences : Mardi (8h-13h)
Jeudi (11h30-13h)

Elections présidentielles !

Toute personne, pour pouvoir être candidate à l'élection présidentielle, doit recueillir au moins 500 parrainages provenant d'au moins 30 départements, sans que plus de 10% d'entre eux ne puissent émaner d'un même département.

Les élus titulaires d'un des mandats suivants peuvent parrainer un candidat :

Député ou sénateur, député européen ressortissant français et élu en France, conseiller régional, conseiller à l'Assemblée de Corse (à l'exclusion par conséquent du président et des membres du conseil exécutif), conseiller départemental, y compris du Département de Mayotte, conseiller de Paris, conseiller métropolitain de Lyon, maire, maire délégué d'une commune associée, maire délégué d'une commune déléguée, maire d'arrondissement de Paris, de Lyon ou de Marseille, président du conseil d'une métropole (y compris celle d'Aix-Marseille-Provence et celle du Grand Paris), président du conseil d'une communauté urbaine, président du conseil d'une communauté d'agglomération, président du conseil d'une communauté de communes, membre de l'Assemblée de Guyane, membre de l'Assemblée de Martinique (à l'exclusion par conséquent du président et des membres du conseil exécutif), président de la Polynésie française, membre de l'Assemblée de la Polynésie française, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, membre d'une assemblée de province de la Nouvelle-Calédonie, membre de l'Assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna, conseiller territorial de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin ou de Saint-Pierre-et-Miquelon, conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Dans le Lot 109 parrainages ont été déclarés pour différentes personnalités (* non retenus) :

Benoit Hamon	27
Emmanuel Macron	39
Nathalie Arthaud	11 (dont celui du maire de Carayac)
Jean-Luc Mélenchon	10
Jean Lassale	7
François Fillon	5
Jacques Cheminade	3
* Jacques Nikonoff	2
Philippe Poutou	2
* Alain Juppé	1
Marine Le Pen	1
* Christian Troadec	1
Nicolas Dupont-Aignan	1

23 Avril 2017 :

Premier tour des élections présidentielles. Le bureau de vote est ouvert de 8h à 19h. A 12h 30 le nombre de votants est de 40 soit 50,6 % des inscrits (79). A 19h, à la fermeture du bureau le nombre de votants est de 64 soit 81 % des inscrits.

7 Mai 2017 :

Deuxième tour des élections présidentielles. Le bureau de vote est ouvert de 8h à 19h. A 13h 30 le nombre de votants est également de 40 soit 51,2 % des inscrits (78). A 19h, à la fermeture du bureau le nombre de votants est de 57 soit 73 % des inscrits.



Les candidats du premier tour

Bureau de vote et premiers votants



Dépouillement des votes



Résultats 2017

• Premier tour (79 inscrits, 64 votants, 60 bulletins exprimés).

Dupont-Aignan, 1 voix (1,6 %)

Le Pen, 7 voix (11,6 %)

Macron, 15 voix (25 %)

Hamon, 9 voix (15 %)

Arthaud, 0 voix

Poutou, 1 voix (1,6 %)

Cheminade, 0 voix

Lassale, 2 voix (3,3 %)

Mélenchon, 18 voix (30 %)



Asselineau, 0 voix

Fillon, 7 voix (11,6 %)

3 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

• Deuxième tour (78 inscrits, 57 votants, 50 bulletins exprimés).

Macron, 43 voix (75,4 %)

Le Pen, 7 voix (12,2 %)

Votes blancs, 7

Absentions, 21 personnes.

• Rappel 2012 (67 inscrits).

Premier tour

- F. Hollande, 29 voix (46.77 %).

- JL Mélenchon, 13 voix (20.97 %).

- Marine Le Pen, 7 voix (11.29 %).

- François Bayrou, 6 voix (9.68 %).

- Nicolas Sarkozy, 5 voix (8.06 %).

- Eva Joly, 1 voix (1.761 %).

Deuxième tour

- François Hollande 49, voix (85.96%).

19 Mars 2017 ... Choucroute !



• Garde d'enfants

Mme Véronique Martel
(nourrice agréée)
peut garder, si
nécessaire,
vos enfants au
'Pech de la Feuille'.
Pour tout
renseignement :

• Commerçants ambulants sur Carayac

'Au Bon Service'

ne passera plus à
Carayac faute de

Le logement communal (ancienne école) sera libéré à la fin du mois de Mai.
M. et Mme Leblond et leurs deux enfants (2 et 4 ans) seront les nouveaux locataires.

Ce bulletin (N° 3) est publié sous la responsabilité de l'équipe municipale. Le directeur de la publication est **Jean-Pierre Pfenniger**, maire de Carayac.

La rédaction et la mise en page sont assurées par **Bernard Bonnet** avec comme outil de composition le logiciel libre de publication assistée par ordinateur (PAO) :

Scribus 1.5.2



La (nouvelle) balade des cinq villages

Nouveau balisage :

Certain(e)s d'entre vous ont remarqué des points rouges disposés ça et là sur les poteaux électriques ou bien sur certains édifices. C'est le balisage de la "balade des cinq villages" permettant de relier :

- Carayac,
- Gréalou,
- Larroque-Toirac,
- Montbrun,
- St Pierre Toirac.



Ce circuit de 25 km (environ 6 heures de marche pour un dénivelé de 700 m) peut démarrer de n'importe lequel de ces cinq villages (qui disposeront tous d'un point d'eau public) permettant à chacun de choisir la distance désirée. Cette balade sans grande difficulté permettra donc de (re)découvrir les charmes de nos villages lotois, en particulier murets, cazelles, lavoirs et dolmens.

Un dépliant détaillant le parcours sera disponible dans chaque mairie. La carte IGN au 1/25 000 numéro 2238 O (Cajarc Ouest) contient l'intégralité du circuit. Celui-ci complète les balades connues comme "Le circuit des Cazelles Longues" (8 km) ou bien le "Circuit de Carayac" (14 km).

Carayac se situe à l'intérieur d'un espace géographique borné par les villages de Gréalou, Toirac (St Pierre Toirac, Larroque-Toirac), Faycelles et Bédurier. Carayac fut habité par les gallo-romains et en 1146 l'église de Carayac (St Etienne) est rattachée à l'élection de Figeac. En 1287 les Barasc apparaissent dans l'histoire du Quercy avec Déodat, seigneur de Bédurier (le château de Bédurier est attesté dès la moitié du XI^e siècle). Deux branches de la famille apparaissent dans l'assignation de 1287, celle de Raymond Barasc (qui comprend Cabrerets, Larnagol - non compris la Toulzanie -, Saint-Martin Labouval et Cénévières) et celle d'Arnaud Barasc, seigneur de Bédurier (Carayac, Boussac, etc).

Carayac comptait en 1725 28 familles et 240 habitants; 251 habitants en 1831. Cette position est 'excentrée' par rapport aux principaux axes de circulation qui sont :

- Figeac/Cajarc via Gréalou,
- la route de la vallée du Célé vers l'axe Capdenac/Cahors,
- la route Figeac/Gramat.

Au début du XIX^e siècle la commune est petite (400 hectares tout au plus). Marens et Cavarroc sont inclus dans la commune de Toirac et ne seront rattachés à la commune de Carayac qu'en 1857. La commune qui en 1856 comptait 201 âmes passera en 1861 à 278 habitants du fait de cette 'unification'.

1846 : Séances du Sénat du 1 au 11 juin : "Le sieur Ausset, conseiller municipal à Carayac (Lot), voudrait que les instituteurs communaux ne fussent obligés d'acquitter ni en personne, ce qui nuirait à l'exercice de leurs fonctions, ni en argent, ce qui diminuerait leur traitement déjà très modique, l'impôt de la prestation en nature pour les chemins vicinaux". Le Sénat n'a pas cru qu'une demande de ce genre, en faveur des curés, pût être accueillie ; la commission ne pense pas qu'il soit non plus d'avis d'introduire un privilège en faveur des instituteurs.

1853 : Le Courrier du Lot du 1er Janvier écrit : "Le 26 décembre, entre onze heures et minuit, sur le territoire de la commune de Carayac (Lot), le sieur Cavarroc dit Faycellou, âgé de dix-huit ans, a tué le sieur Ferrières, cultivateur, âgé de cinquante-sept ans, en lui tirant à la poitrine, à bout portant, un coup de fusil chargé de chevrotines en fer. La victime, atteinte au coeur, est morte instantanément. La justice s'étant transportée immédiatement sur les lieux, le médecin fit constater, outre la blessure produite par l'arme à feu, deux contusions, l'une à la poitrine, l'autre à la joue gauche, portant chacune l'empreinte des souliers ferrés du meurtrier. Cavarroc, quoique armé d'un pistolet, n'a opposé aucune résistance à son arrestation; il a fait l'aveu de son crime, et a déclaré que c'était une vengeance".

1857 : Loi du 25 juin. Art. 1er. : "Le territoire teinté en jaune sur le plan annexé à la présente loi, renfermant les hameaux de Cavarroc et Marens, est distrait de la commune de Larroque-Toirac, canton de Cajarc, arrondissement de Figeac, département du Lot, et réuni à la commune de Carayac, même canton. En conséquence, la limite établie entre les deux communes est fixée conformément au liseré vert indiqué au dit plan".

1871 : Le Petit journal du Parti social français dans son édition du 25 novembre nous indique : Mme Marie-Palmyre Lasne a institué par son testament six médailles de 300 francs chacune pour récompenser des actes de vertu, "de préférence aux plus pauvres et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale".

Pour l'année 1870 un des lauréats est André Colomb de Carayac.

1872 : Le rapport du conseil général de l'Aveyron indique que "Dans le département du Lot la commune de Carayac de-

mande la création de trois foires pour les 5 et 29 mai et le 9 novembre".

1873 : Le 14 octobre à 19h, Antoine Cavarroc (cordonnier), fils d'Adrien et Marguerite, tisserands demeurant à Carayac, épouse Adèle Delbos, couturière.

1875 : Au mois d'Août le sieur Souquet, facteur rural n° 3 à Cajarc (Lot), ayant trouvé, sur la route de Gréalou à Carayac, un porte-monnaie contenant une somme de 15 fr. 60 centimes, l'a déposé entre les mains du maire de Gréalou.

1878 : Le rapport du conseil général du Lot précise : "J'ai l'honneur de communiquer au Conseil général une délibération, en date du 31 janvier 1878, par laquelle la Commission départementale renvoie à son examen une demande de M. le Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Toulouse tendant à obtenir qu'une somme de 300 fr. restant disponible sur les fonds destinés au paiement de la bourse allouée l'année dernière au jeune Bauville (Albert), de Carayac, soit mandatée en faveur de l'établissement en compensation des frais qu'il a dépensés pour les fournitures du trousseau de cet élève dont les parents se trouvent dans le dénûment le plus complet. Je prie le Conseil général de vouloir bien apprécier la suite qu'il convient de donner à la proposition de M. le Directeur de l'institut de Toulouse".

1916 : L' Echo des Gourbis du 20 septembre : "Toute la nuit les trains de blessés s'étaient succédés ... Des trains de bestiaux sans lumière. La gare de Cahors était tellement encombrée de blessés qu'on avait dû garer en gare de Gourdon plusieurs trains".

1925 : L'Action française du 17 septembre précise : "L'agriculteur Marcelin Cavarroc, âgé de 65 ans, demeurant à Carayac conduisait une machine à battre attelée de deux boeufs lorsque dans une descente, les animaux trop jeunes, ne purent retenir le poids de la batteuse qui s'emballa. L'agriculteur fut projeté à terre et une roue avant de la machine lui passa sur la poitrine. Il a succombé".

1932 : L'abbé Jules Cubaynes de Carayac (par Figeac - Lot) est "mestre en gai saber" et "mainteneur des jeux floraux" fondés en 1323 par les sept troubadours de Toulouse.

1935 : La Croix du 17 janvier : "La commune de Carayac n'a pas eu de décès depuis trois ans. Par contre, on y a enregistré trois naissances au cours de l'année 1934. Le fait mérite d'être souligné, d'autant plus que le Lot est un département qui ne cesse de se dépeupler".

1941 : Noël Cavarroc (capitaine), Annele Mombel (2^e classe) Benjamin Pezet (2^e classe) sont déclarés prisonniers de guerre d'après les renseignements fournis par l'autorité militaire allemande.

1956 : M. Lestrade, instituteur à Carayac propose pour le cours moyen de 1^{ère} année un problème de géométrie qui sera repris dans le "**Manuel général de l'enseignement primaire**" :

- Dessiner en utilisant la règle, l'équerre et le double-décimètre un rectangle de 13,6 cm de longueur sur 7,5 cm de largeur.
- Quel est son demi-périmètre ?
- Quel est son périmètre ?

1967 : Mort à Bruxelles (9 mars) de Georges Rouzet (pseudonyme : Georges des Combelles) né le 14 avril 1903 à Carayac. Il a écrit notamment un essai "Léon Bloy et ses amis belges" publié en 1946.